



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise

Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04
Télécopie : 01.34.66.99.43

ARRETE N°7-2019 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de M. et Mme FLEURY Didier en date du mardi 20 mai 2019 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de ravalement de façade au 17 rue du Moulin, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : M. et Mme FLEURY Didier propriétaire de la maison sise 17 rue du Moulin est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société LEPINE Eric, 10 rue de la Briqueterie 27630 AVENY destiné au ravalement de façade devant le 17 rue du Moulin 95300 LIVILLIERS du mercredi 29 mai 2019 jusqu'à la fin septembre 2019.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par M. et Mme FLEURY et par l'entreprise LEPINE Eric. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers-sur-Oise ;
M. et Mme FLEURY Didier ;
L'entreprise LEPINE Eric ;
Affichage

LIVILLIERS, le 28 mai 2019

Le Maire
Marion WALTER

